**Tableau de comparaison – Validation ITIE 2017 du Mozambique**

| **Exigence** | **Evaluation initiale du Secrétariat international** ([source](https://eiti.org/sites/default/files/documents/validation_of_mozambique_-_report_on_initial_data_collection_and_stakeholder_consultation.pdf)) | **Projet d’Evaluation de rapport de Validation** **(**[source](https://eiti.org/sites/default/files/documents/draft_validation_report_-_mozambique.pdf)**)** | **Commentaires des parties prenantes sur le projet de rapport de Validation** ([source](https://eiti.org/sites/default/files/documents/asi_validation_report_mozambique_first_draft_v1_with_cip_comments_in_en.docx)) | **Evaluation du Validateur Indépendant** ([source](https://eiti.org/sites/default/files/documents/fr_asi_validation_report_mozambique_final_13_08_17.docx)) | **Prochaines étapes** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [7.3 Ecarts et recommandations des Rapports ITIE.](https://eiti.org/fr/document/norme-itie-2016" \l "r7-3)  En vue d’un renforcement de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, conformément à l’Exigence 7.4, le Groupe multipartite est tenu d’entreprendre des actions à partir des enseignements tirés, d’identifier, de comprendre et de corriger les causes des écarts et de tenir compte des recommandations résultant du rapportage ITIE. | L'évaluation initiale du Secrétariat international est que le Mozambique a réalisé des **progrès satisfaisants** pour satisfaire à cette exigence. Le GMP a examiné les recommandations des Rapports ITIE et suivi la plupart des recommandations. Un suivi plus systématique par le GMP sur les recommandations du Rapport ITIE et en veillant à ce que ces lacunes identifiées lors du processus de reporting pourrait contribuer à ce que l'ITIE puisse servir d'outil pour améliorer la gouvernance des secteurs extractifs. | *Aucun désaccord avec l'évaluation initiale du Secrétariat international.* | "Satisfaisant ? Quel est l'indicateur ?  Il est vrai qu'une évaluation annuelle des progrès est effectuée, mais plutôt qu’une évaluation de la gestion des ressources naturelles ne l’est pas, il s’agit d’une évaluation de la mise en œuvre de l'initiative dans le pays. La mise en œuvre consiste actuellement uniquement de la production et de la publication de Rapports ITIE, plutôt que des discussions sur les réformes structurées, bien que cette perspective ait été apportée par la société civile, même si elle n'a finalement pas réussi.  "Le problème principal est que le GMP de l’ITIE est décoratif lorsqu'il s'agit de discuter de la gouvernance. Les discussions réelles se déroulent ailleurs, entre le gouvernement et l'industrie uniquement. Il est nécessaire de faire du GMP un lieu de discussion par excellence. " | Nous recommandons de déclasser le niveau de progrès en matière de satisfaction à l’Exigence 7.3 à « significatif ». En effet, il est nécessaire que le Groupe multipartite surveille de manière plus systématique la suite qui est donnée aux recommandations du Rapport ITIE. | Le Comité doit faire une recommandation visant à clarifier si l’évaluation du Conseil d’administration pour l’exigence 7.3 devrait être « progrès significatifs » ou « progrès satisfaisants ».  S’il s’agit de “progrès significatifs”, le Comité devra préciser quelles sont les dispositions qui ne sont pas respectées et recommander des mesures correctives. |